



**AVIS PUBLIC  
CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

Que lors d'une séance à venir, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

**Immeuble sis au 255, rue Chapados à Paspébiac** : rendre réputées conformes des marges de recul avant respectives de 6,97m et de 7,03m pour le bâtiment principal et son perron, ce qui représente des mesures de 0,65m et de 0,59m en deçà de la marge de recul avant de 7,62m (25 pieds) prescrite pour la zone Rb-5 au Règlement no 60-1 (1971) de la municipalité de Paspébiac relatif au zonage, à la construction et au lotissement;

Avant la prise de décision du conseil municipal sur cette demande de dérogation mineure, une consultation publique écrite débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou désirant obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 5, bl. Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac, Québec (G0C 2K0) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villepaspebiac.ca](mailto:greffe@villepaspebiac.ca) **et ce, au plus tard le 8 janvier 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Simon Carrothers au 418-752-2277, poste 203.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant cette demande lors d'une séance ultérieure.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 18 décembre 2020

Daniel Langlois, directeur-général greffier